

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 23 juin 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 19
Nombre de membres ayant donné procuration : 09
Nombre d'absents non représentés : 07
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 23 juin 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

III- Politique budgétaire - Budget rectificatif n°1 – exercice 2022

Article 1 : Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte les autorisations budgétaires suivantes :

- 1634 ETPT dont 1123 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 511 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- Autorisations d'engagement : 153 155 242 € dont :
 - 115 576 928 € en personnel
 - 24 326 597 € en fonctionnement
 - 13 251 717 € en investissement
- 170 344 896 € de crédits de paiement dont :
 - 115 576 928 € en personnel
 - 25 238 036 € en fonctionnement
 - 29 529 932€ en investissement
- 163 930 509 € de prévisions de recettes
- un solde budgétaire de – 6 414 387 €

Article 2 : Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte les prévisions comptables suivantes :

Une variation de trésorerie négative : - 6 133 633 €
- 1 111 203 € de résultat patrimonial
+ 688 797 € de capacité d'autofinancement
- 3 491 921 € de variation de fonds de roulement

VOTE : POUR : 24

ABSTENTIONS : 03

NE PREND PAS PART AU VOTE : 01

Pau, le 27 juin 2022
Le Président,



Laurent BORDES